

**COMPTE RENDU DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 16 MARS 2016

L'an deux mil seize, le seize mars, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

MEMEBRES EN EXERCICE : 15

PRESENTS : OFFRET M, CAPITAINE R, MERRIEN D, DENIS C, BOUGAN M, LE PERU B, PETIT S, LE PESSOT E, NICOL J, MALEGOL J, LOZAHIC C, DAVAÏ E, NICOL PY, BESCO V, NEVEUX D.

ABSENTS : Néant

SECRETAIRE DE SEANCE : MALEGOL J

Rapport N°1 : Restructuration de la dette

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, la délibération prise en date du 21 septembre 2015, confiant au cabinet EFG de Quintin, la mission de restructurer la dette de la commune.

Dans le cadre de cette restructuration de dette, la première condition réside dans le remboursement anticipé des intérêts pour un montant de 37 649.65 €, relatifs aux trois emprunts renégociés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de procéder au remboursement anticipé en date d'effet du 31 mars 2016 des contrats de prêts 00008394831, 00262134780 et 00091145981 réalisés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole, pour un montant de 37 649.65 €.

- S'ENGAGE à rembourser les décomptes suivants :

	CRD	Indemnités de remboursement anticipé	Intérêts normaux au 31/03/2016	
831	38.838,90	4.560,58	171,11	43.570,59
780	109.247,63	13.684,70	317,97	123.250,30
981	951.736,96	176.580,52	37.160,57	1.165.478,05
	1.099.823,49	194.825,80		
	1.294.649,29		37.649,65	1.332.298,94

- AUTORISE le Maire ou son représentant à effectuer les opérations de remboursement anticipé.

Dans le cadre de cette restructuration de dette, la seconde condition réside dans la transformation des trois emprunts renégociés (contrats de prêts 00008394831, 00262134780 et 00091145981 réalisés auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole) en un nouvel emprunt contracté auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor aux conditions suivantes :

Montant : 1 294 649.29 €

Date de mise à disposition des fonds : 31 mars 2016

Date de remboursement final : 1^{er} octobre 2039

Amortissement du concours : annuel

Taux d'intérêt : Taux fixe 2.01 %

Périodicité de paiement des intérêts : annuel

Frais de dossier : 450 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de contracter un nouvel emprunt de 1 294 649.29 €, auprès de la Caisse Régionale du Crédit Agricole Mutuel des Côtes d'Armor aux conditions énoncées ci-dessus et autorise Monsieur Le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.